



Infos Paris Ile de France

AR16 - Association des Auditeurs
Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale

Numéro 62 – avril / mai 2014

EDITORIAL

C'est de la réflexion que naît l'action et l'action se nourrit de cette réflexion qui nous anime : c'est cet esprit qui guide votre Comité Directeur au cours de ses réunions mensuelles qu'il fixe le programme d'action du temps à venir.

Aujourd'hui l'Union des Associations IHEDN nous invite à réfléchir sur trois thèmes : l'esprit de Défense, comment faire le bilan de nos actions et la régionalisation.

Pour ce qui est de l'esprit de Défense une séance de réflexion se déroulera le 26 mai pour lancer l'action avec un esprit de concertation inter-association voire inter-organisation de réflexion. Tout cela pourrait donner lieu à la publication d'un article de référence sur le sujet sous l'autorité du Directeur de l'institut. Vos idées sur le sujet sont les bienvenues et pourraient faire l'objet d'une séance de Brainstorming avant la pause estivale.

Bilan de nos actions : il ne s'agit pas là de faire un bilan chiffré des actions mais plutôt de voir en quoi les conférences que nous avons initiées (elles sont nombreuses) sont porteuses pour l'Esprit de Défense et répondent aux missions de l'IHEDN et à la nécessaire collaboration avec nos partenaires qu'ils soient institutionnels, industriels ou privés. C'est autour de cette sphère que se construira l'action de demain en matière de Défense.

Le gouvernement est entrain de centrer sa réflexion sur l'organisation territoriale. Il semble que cette réorganisation puisse avoir des conséquences sur l'organisation territoriale de l'Union. Là encore cette réorganisation, si elle s'avérait nécessaire, ne doit pas se faire dans le désordre mais doit suivre une logique liée au nombre et à l'action des adhérents, à l'attachement de chacun à l'action régionale et à sa cohérence, à l'opportunité d'agir enfin car le lien avec les représentants de l'Etat doit rester au centre de notre réflexion. Paris à la chance d'être près du siège d'une Région Militaire et d'une région administrative ; à l'occasion de cette réforme peut-être le moment est-il venu de sauter sur cette occasion pour croire et nous affirmer sans pour cela nier l'existence de nos voisins avec qui nous collaborons.

Voilà du travail de réflexion pour les temps à venir et j'invite chacun d'entre vous à amener sa pierre à l'édifice IHEDN pour que l'Association Régionale PARIS continue à jouer son rôle dans l'édifice.

J'espère avoir le plaisir de vous retrouver nombreux lors de notre dîner annuel le jeudi 19 juin à l'Hôtel National des Invalides.

Amitiés.

Caroline GORSE-COMBALAT, Présidente

AGENDA

8 JANVIER L'Afghanistan face au défi de la sécurité après 2014, Bismullah KHAN, Ministre de la Défense de la République islamique d'Afghanistan

11 MARS Cyber défense : quelles avancées depuis le nouveau Livre blanc de la Défense nationale et la Loi de programmation militaire? Contre-amiral Arnaud COUSTILLIERE, Officier général "cyber défense", Etat-major des armées

26 MARS Dissuasion nucléaire française : Faut-il conserver la force de frappe ? Enjeux économiques et stratégiques ? Philippe WODKA-GALLIEN, Institut Français d'analyse stratégique

7 AVRIL La diplomatie économique de la France au Sichuan, enjeux et coopération, Serge KOENING, Vice-consul de France à Chengdu et Directeur de la coopération Alpes-Sichuan

8 AVRIL Conférence sur l'Engagement des citoyens américains et étrangers dans la Grande Guerre, Lycée Pasteur, Neuilly-sur-Seine

9 AVRIL Conférence autour du livre Enjeux de guerre (Economica) des Colonels Pierre-Joseph GRIVE et Nicolas LE NEN

14-19 AVRIL 82^{ème} Séminaire IHEDN-Jeunes IDF

11 JUIN Amphi Lacoste

Conférence autour du livre **Le Basculement océanique mondial** d'Olivier CHANTRIAUX et Thomas FLICHY de LA NEUVILLE

19 JUIN - Hôtel National des Invalides Adhérents seulement
Dîner annuel

9-10 OCTOBRE Berlin, Allemagne Adhérents seulement
Voyage d'étude

3-8 NOVEMBRE
86^{ème} Séminaire IHEDN-Jeunes IDF

LA REFLEXION

COMITE 1 - L'ASIE DU SUD-EST, ENTRE INDE ET CHINE, ENTRE ETATS-UNIS, JAPON ET EUROPE : NEO-EMERGENCE, GEOPOLITIQUE, SECURITE

Après avoir défini géographiquement l'aire en question, les réunions se sont consacrées à une approche méthodologique, par pays, par thèmes (économie, transport, ingénierie, énergie, sécurité, génie civil), tout en tenant compte des différences d'angles (soft - hard power / puissance continentale - puissance maritime). Des experts invités devant le Comité 1 viendront très prochainement éclairer ces différents aspects.

Sur le fond, l'Asie du Sud-Est est certes définie comme étant située entre l'Asie du Sud (centrée autour du Golfe de Bengale et de l'Inde et ses pourtours) et l'espace maritime des mers de Chine méridionale

(Golfe du Tonkin et Golfe de Thaïlande) et orientale (Chine, Taiwan, Corée(s), Japon) ; néanmoins, évoquer l'Asie du Sud-Est revient à parler des 10 Etats (Birmanie ; Thaïlande ; Vietnam ; Cambodge ; Laos ; Malaisie ; Singapour ; Indonésie ; Philippines ; sultanat de Brunei) qui composent l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (**ASEAN**) qui fête cette année son 47^{ème} anniversaire.

Cet espace est aussi une réalité géo-économique, eu égard aux 10% de la population mondiale qu'il représente et aux 862 milliards de dollars de PIB qu'il pèse.

L'Europe ne s'y est ainsi pas trompée, en créant en 1996, l'Asia Europe Meeting (**ASEM**), composé de 45 Etats venant d'Asie et d'Europe qui, représentant plus de la moitié de la population mondiale, du PIB et 60% du commerce mondial, est devenu le principal canal de coopération multilatérale entre l'Europe et l'Asie.

Les premières séances ont ainsi permis de mettre en exergue quelques grandes tendances géopolitiques en Asie de l'Est :

. **Emergence d'un nouvel ordre régional** marqué par un glissement progressif du centre géostratégique mondial vers l'Asie (gap démographique : pour un « Occidental », l'on compte six « Orientaux » !).

. **Mise en exergue des atouts des pays d'Asie (Croissance exceptionnelle** : 35 % du PIB mondial (USA : 20% et UE : 20 %) dont notamment un **taux de croissance annuel remarquable de 9% en moyenne sur les 18 dernières années** (10% pour la Chine qui accroît, malgré la crise, ses exportations à destination des Etats-Unis et de l'UE).

. **Poids des nombreux défis économiques** auxquels doivent faire face les pays de l'Asie de l'Est, compte-tenu de la crise financière actuelle (**avec une hausse des prix des matières premières**) avec en parallèle la **constitution de fonds souverains** dont les ambitions peuvent être perçues comme une menace pour la souveraineté économique.

En parallèle, il s'agira aussi de comprendre que de nombreux écueils existent, liés au développement des enjeux sécuritaires régionaux et de ses implications internationales, parmi lesquels :

. **Le terrorisme d'origine islamiste** qui reste une menace à ne pas négliger pour la stabilité régionale, notamment dans la région de l'Asie du Sud-Est (Indonésie, Philippines) ;

. **La présence d'une criminalité organisée puissante** (trafics et prolifération en tous genres, notamment liés à la drogue) qui peut déstabiliser les régimes ;

. **La piraterie maritime internationale**, notamment dans le détroit de Malacca par lequel transite un tiers du commerce mondial ;

. **Les conflits frontaliers rémanents ainsi que les foyers de crises hérités de la Guerre Froide** (notamment la Corée du Nord, les revendications chinoises sur les 1664 îles et îlots en mer de Chine et en mer de Paille, ou encore les tensions récurrentes entre la Thaïlande et le Cambodge) ;

. **La renaissance d'une forme alarmante de nationalisme régional** (cas de la Birmanie lié à la crise dite de la « Révolution du Safran » en 2008) ;

. **L'existence d'un agenda de la révolte sociale**, telles qu'exprimé avec sursauts en Thaïlande, comme les événements des dernières semaines nous le prouvent ;

. **Les nouveaux risques émergents** (pandémies : SIDA, grippe aviaire, SRAS en 2003) ;

. **Les effets du réchauffement climatique**, qui pourrait voir l'apparition de nouvelles formes de tensions géopolitiques (à l'instar de l'existence de « réfugiés climatiques ») ;

. **Les menaces écologiques** (tremblements de terre réguliers, sans oublier le terrible Tsunami de décembre 2004 ou plus récemment le typhon Haiyan qui a dévasté les côtes philippines et vietnamiennes) et leurs effets sur la stabilité des pays touchés ;

. **La compétition pour l'exploitation des gisements énergétiques et halieutiques** qui alimentent les tensions régionales et impactent la stabilité des cours mondiaux ;

. **Les tensions liées à la sécurisation des approvisionnements et du transport de ces matières premières** (notamment pétrole et gaz).

Les prochaines séances permettront ainsi de mieux comprendre les imbrications économiques croissantes existant, d'une part, entre le Japon et ces pays d'Asie de l'Est (que l'on a eu coutume de ranger dans la même case dite des « Dragons » asiatiques : ces derniers constituant potentiellement la future relève des BRICS) et, d'autre part, entre la Chine et les pays asiatiques à forte main d'œuvre, sur le fond d'un agenda commun sur la scène du commerce mondial. Il s'agira aussi de prendre en compte la perception régionale de ces états quant aux risques communs encourus (terrorisme, pandémies, narcotrafics, sécurité des approvisionnements énergétiques...). Par ailleurs, nonobstant l'absence de leadership (notion d'Asie éclatée et multipolaire), existe bel et bien une volonté de travailler ensemble (ASEAN) et en particulier dans une relation rééquilibrée envers l'Europe (ASEM) à côté des partenariats traditionnels (notamment Japon-USA).

Emmanuel DUPUY

COMITE 2 - DIALOGUE INTERCULTUREL ET INTERRELIGIEUX

« Agapan.fr » ... un sigle supplémentaire à la collection de ceux qui encombrant déjà notre mémoire ? Pas vraiment ! Ces deux mots sont tout un programme que Thibaut Tekla a fait découvrir à quelques-uns des membres du comité 2 « Dialogue InterCultuel et InterReligieux » le 19 février dernier au collège des Bernardins.

De quoi s'agit-il ? Il faut d'abord établir un constat : le fait religieux n'a pas bonne presse en France. Chacun connaît, à peu près, l'appartenance religieuse de ses relations mais s'intéresse peu à la nature de ses convictions. Nous sommes face à une sorte de choc des indifférences. D'où l'idée de promouvoir une coexistence active entre les différents courants religieux présents en France grâce à une meilleure connaissance, non pas seulement extérieure mais aussi intérieure de ces courants. Le but n'est pas de parvenir à une forme de syncrétisme mais à un plus grand enracinement dans ses convictions personnelles. Ainsi, le dialogue devient possible à partir de connaissances bien établies.

Le parcours proposé a pris le nom d'agapan.fr, Thibaut Tekla en est le coordinateur. Agapan.fr. comporte plusieurs modules (historique, anthropologique, éthique) en ligne. Le parcours proposé peut aboutir à l'obtention d'un master en culture éthique et religieuse après la rédaction d'un mémoire. L'auditoire était conquis et a découvert un outil de formation qui peut aider à rendre l'autre plus proche en le connaissant mieux dans ses convictions propres. Ce faisant, agapan.fr peut apparaître comme un facteur de cohésion sociale à une époque où elle semble parfois bien menacée.

Edouard DETAILLE

CYBERDEFENSE PAR LE CONTRE-AMIRAL ARNAUD COUSTILLIERE, OFFICIER GENERAL CYBER DEFENSE A L'EMA



L'association des auditeurs IHEDN en région Paris Ile de France a eu le privilège de recevoir le 11 mars dernier le contre-amiral Coustillière, officier général cyber défense depuis la création de ce poste à l'Etat-major des armées et au ministère de la Défense, pour un « tour du monde cybernétique » et un condensé des avancées françaises dans le domaine de la cyber défense.

Le nouveau Livre Blanc sur la Défense et la Sécurité Nationale a en effet placé la cyber défense au rang de priorité nationale, tandis que la loi de programmation militaire 2014-2019 intègre pour la première fois des éléments relatifs à la cyber sécurité, preuve s'il en était de la nouvelle donne stratégique en la matière.

Mais au-delà des effets d'annonce, l'intervention du contre-amiral Coustillière a permis à chacun de constater les avancées concrètes réalisées depuis par notre pays, que ce soit dans la volonté forte des différents ministres concernés ainsi que le renforcement interministériel autour de ces enjeux, que dans la construction d'une France numérique à part entière, via le développement de notre base industrielle de technologies de défense afin de « garder les clés » de notre cyber sécurité, dont la filière est pourvoyeuse d'emplois.

Avec la mise en œuvre du pacte cyber 2014-2019, le ministère de la Défense affiche clairement ses objectifs, via 50 actions concrètes et mesurables, dont notamment la création d'un pôle cyber défense en Bretagne, autour des écoles de Saint-Cyr Coëtquidan et de transmission de Cesson-Sévigné, l'augmentation de l'effort de formation et de recrutement d'experts et l'augmentation par trois de l'effort de recherche et développement qui y sera consacré.

Marie BRIGAUD

CALENDRIER DES TRAVAUX DES COMITES D'ETUDE

Séances mensuelles jusqu'en mai

31 mai 2014 remise des travaux à l'IHEDN
14 juin 2014 première réunion du Comité de lecture
6 septembre 2014 réunion du Comité de lecture,
25 octobre 2014 réunion de calage à Paris
28 novembre 2014 Forum des auditeurs à Paris

L'AFGHANISTAN FACE AU DEFI DE LA SECURITE APRES 2014 PAR BISMILLAH KHAN MOHAMMADI, MINISTRE DE LA DEFENSE DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'AFGHANISTAN



Lors d'une conférence co-organisée le 8 janvier par l'Association des auditeurs IHEDN en région Paris Ile de France, le Club France Afghanistan et l'Institut Prospective et Sécurité en Europe (IPSE), le ministre afghan de la Défense, le général Bismillah Khan Mohammadi, a souligné les progrès réalisés dans son pays grâce à l'aide internationale, dans de nombreux domaines: éducation, santé, pratiques démocratiques, droit des femmes, économie, agriculture.

Il a exprimé sa reconnaissance aux forces de l'OTAN et reconnu le rôle particulier de la France dans la formation de l'armée et de la police afghanes, regrettant le désengagement des forces françaises à l'heure où les autres armées étrangères se retirent elles aussi.

L'état afghan et les forces de la coalition avaient pour objectif de combattre le terrorisme, mais les Talibans sont toujours là et le pays n'a pas encore réussi à retrouver la stabilité et la paix. Le ministre de la défense estime que son pays a encore besoin de l'aide de l'OTAN pour renforcer son armée et devenir un jour indépendant sur le plan militaire.

Etroitement lié au terrorisme, le narcotrafic constitue une autre menace pour le pays. L'un et l'autre représentent de véritables dangers non seulement pour l'Afghanistan mais pour le monde entier. La coalition internationale n'a pas réussi à les éliminer et l'Afghanistan ne pourra lutter seul contre ces deux fléaux.

Pour Bismillah Khan Mohammadi, l'Afghanistan n'a pas la capacité d'assurer sa sécurité seule et le pays doit pouvoir s'appuyer sur des pays alliés, comme l'Iran ou l'Inde avec lequel des traités d'amitiés ont été signés, et comme la France. Le pays a en effet une forte demande de formation de ses forces armées, mais il a aussi besoin d'armements et d'équipements.

Lors de sa rencontre avec le ministre français de la défense Jean-Yves Le Drian, Bismillah Khan Mohammadi a évoqué les difficultés que son pays rencontre sur le plan militaire, a fait part des besoins en formation et en matériels. Et de conclure, non sans humour, que notre ministre de la Défense lui a bien promis la formation de pilotes afghans, mais n'a pas encore parlé des avions...

Fabienne ISSOT-SERGENT

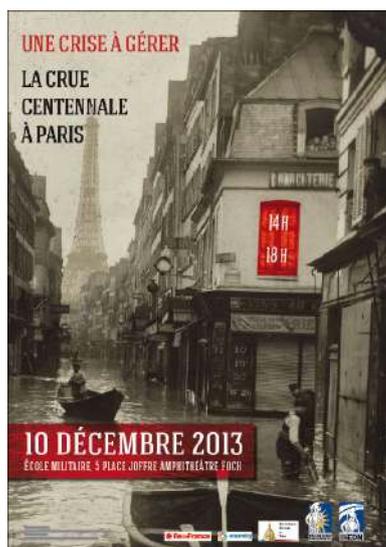
DINER ANNUEL le jeudi 19 juin 2014 à partir de 19h00

à l'Hôtel National des Invalides

en présence du Gouverneur militaire de Paris et d'un navigateur spécialiste du solitaire

SPECIAL COLLOQUE

UNE CRISE A GERER : LA CRUE CENTENNALE A PARIS



Le 10 décembre dernier, l'Association des auditeurs de l'IHEDN de la Région Paris Ile de France a organisé à l'Ecole Militaire un colloque réunissant près de six cents personnes sur le thème « Une crise à gérer, la Crue Centennale à Paris ». Au cours de l'histoire, la région Ile de France a subi plusieurs crues dont une en 1910. Aujourd'hui, compte tenu

de la densité démographique et des infrastructures existantes sur ce territoire, une crue de ce type, capable de se

reproduire tous les cents ans, constituerait un risque susceptible de porter atteinte aux intérêts supérieurs de la Nation. Ce colloque a été réalisé en partenariat avec les autorités civiles et militaires, notamment le Préfet de Région Jean DAUBIGNY, le Préfet de Police de Paris Bernard BOUCAULT ainsi que le Directeur de l'IHEDN, le Général de Corps d'Armée Jean-Marc DUQUESNE et le Gouverneur Militaire de Paris (G.M.P), le Général de Corps d'Armée Hervé CHARPENTIER avec une intervention de la Région Ile de France.

En quoi consiste la menace et quel pourrait en être son coût ?

Selon Pierre-Louis Dubourdeau, chef de service de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE), il est essentiel de comprendre le mécanisme à l'origine d'une inondation majeure en Ile de France : des ondes de crues décalées situées en amont peuvent en aval, dans la zone dite dense, se cumuler sur l'agglomération parisienne et engendrer d'importants débordements auxquels s'ajoutent des remontées d'eau du sous-sol provenant des nappes phréatiques

L'approche économique présentée par Michel Valache de la C.C.I de Paris Ile de France envisage la possibilité d'immersion de 57 000 établissements au cours d'une crue de grande ampleur, soit 9,5% des entreprises de la région, représentant 630 000 emplois, dont 80% en petite couronne. Les enjeux sont très importants pour l'économie nationale car ces entreprises représentent 29% de notre PIB ⁽¹⁾ et 5%

(1) Le montant du PIB de 2013 s'élève à 2 059,3 milliards d'euros (montant provisoire commission européenne)

(2) Le coût global pourrait avoisiner les 50 milliards d'euros

(3) 80 Millions en 2013 par rapport à 1 Milliard en 2002

du PIB de l'Union européenne. C'est donc l'ensemble de l'économie nationale et au-delà, qui aurait à pâtir des conséquences d'une crue majeure⁽²⁾.

Le cadre étant tracé qu'en est-il d'une inondation majeure aux Etats-Unis et en Europe ?

Les Etats-Unis au cours d'une courte période ont connu deux catastrophes naturelles provoquées par des cyclones : KATRINA en 2005 affectant La Nouvelle Orléans et SANDY en 2012, impactant New York et la côte Est. Lors de SANDY, alors que le cyclone frappait une zone beaucoup plus dense en population et en infrastructure, l'excellente coordination entre autorités, ONG, réseaux vitaux, alliée à l'énergie et à la solidarité de la population, ont permis de traverser l'épisode de façon beaucoup plus satisfaisante que pour KATRINA qui avait pourtant ouvert des pistes de travail très novatrices en assurant une préparation à la résilience.

En Europe, plus particulièrement en Allemagne lors des inondations à Dresde, le Docteur Martine Ernst a expliqué que postérieurement à la crue de 2002 un plan de protection a été mis en place. Il comprenait notamment le creusement du lit de la Weisseritz, la protection des berges dans le quartier du vieux centre, la surveillance permanente de l'ELBE et de son affluent, de telle sorte que le coût des dégâts a été considérablement minoré ⁽³⁾ en 2013 par rapport à la crue de 2002.

Le cadre général, à la fois national et international étant tracé, intéressons-nous aux grands acteurs intervenant dans la résolution d'une crue en région parisienne. En amont, il s'agit respectivement du Préfet de Région et du Préfet de Police de Paris (P.P.P.) auxquels s'adjoignent des forces militaires mise en œuvre par le GMP. Le Maire de Paris apporte aussi sa contribution, à l'instar de ceux des communes de la petite et grande couronne.



Le Préfet de Région, également Préfet coordonnateur du Bassin Seine Normandie, assure la prévention de la crise en organisant en lien avec les collectivités et conformément aux plans un aménagement des territoires exposés et la continuité de l'activité des services publics.

Quant au P.P.P., responsable vis-à-vis du Ministre de l'Intérieur de la gestion de la crise dans la ZDSP il

demandera la réquisition de « la Force Neptune » au Ministère de la Défense sous la forme d'effets à obtenir sur le terrain.

Pour le maire de Paris, représenté au colloque par Eric Defretin, la protection par débordement a été considérablement améliorée mais la vulnérabilité de la capitale provient encore de la profondeur des sous-sols des immeubles et de la dépendance des habitations à l'électricité. Aussi il va falloir acquérir une meilleure connaissance des réseaux souterrains.

Bernard Labauge se fait, lui, l'interprète des petites villes du grand bassin (Essonne). L'aménagement global du territoire prévoit une

Crédits photos : IHEDN, Cabinet du GMP, Olivier Terrien, Caroline Gorse-Combalat

gestion intégrée du risque et fédère les élus locaux autour d'un programme d'action de prévention des inondations (PAPI). La sensibilisation des élus locaux et de PMI/PME semble encore faible, contrairement aux grandes entreprises et à l'administration qui paraissent mieux préparées à faire face à une telle crue.

Les grands acteurs étant cités ainsi que les missions leur incombant, intéressons-nous aux entités et organisations assurant leur mise en œuvre.

La Brigade des Sapeur Pompiers de Paris apportera son savoir-faire et son appui. Elle procédera à un rappel massif de ses personnels. Le nombre d'interventions va croître considérablement et passer d'une moyenne de 1400 par jour à 5000. A ce constat, il convient de souligner la complexité des interventions à gérer dans les trois niveaux (Sous-sol, Sol, Hauteur).

Dans ce contexte, quatre fonctions logistiques devront se poursuivre. Tout d'abord, l'approvisionnement en denrées alimentaires, en provenance essentiellement du marché international de Rungis. Le dispositif prévoit la mise en place de plates-formes relais disposées aux entrées de Paris sur des zones préalablement identifiées comme étant non inondables.

L'énergie procurée par le réseau d'EDF sera maintenue tant que les isolateurs se trouveront hors eau. Pour remédier aux coupures, les équipes d'intervention trouveront appui auprès des Forces d'Intervention Rapide Electricité (F.I.R.E.). Dans le cas du scénario maximum⁽⁶⁾, ce sont près de 1,5 million de clients qui pourraient être touchés par des coupures de courant.

Les transports en commun seront mis à rude épreuve. Pour la R.A.T.P., dont les lignes assurent le transport de 7 millions d'usagers chaque jour ouvrable, le challenge consiste à protéger, dans la mesure du possible, puis à remettre en état les lignes dans 140 km de tunnels inondables, sur un réseau de 250 km. La durée de remise en état complet du réseau serait de l'ordre d'un an et son coût s'élèverait à une somme comprise entre 1 et 5 milliards d'euros.

Quant aux combustibles, TOTAL estime qu'une forte augmentation de la demande d'achat par anticipation surviendra. Ceci entraînera des temps d'attente supplémentaires pour les livraisons. Il est également nécessaire de prendre en compte deux difficultés : la moitié des dépôts en zone parisienne seront inondés et l'approvisionnement en provenance de dépôts plus lointains sera limité par le manque de chauffeurs formés au transport des produits pétroliers.

Conclusion

Les conséquences d'une inondation majeure en région Ile de France conduisent à raisonner à partir de la notion de vulnérabilité du territoire et du système métropolitain dans son ensemble (Grand Paris - SDRIF 2030). Dans le droit fil des propos de Ludovic Faytre et Bernard Labauge une réflexion doit s'engager vers un objectif d'aménagement

durable de réduction de la vulnérabilité des territoires (P.I) autour des différents temps de la gestion des risques qui se décompose en : prévention, gestion de crise et de post crise.

Ces mesures seront orientées plus particulièrement sur le partage d'une culture du risque, qui manque cruellement aujourd'hui, par les différents acteurs de l'aménagement du territoire, sur l'innovation dans l'aménagement en zone inondable, sur la réduction de la vulnérabilité de l'existant, sur le renforcement du lien « aménagement et gestion de crise » et par l'information-formation de l'ensemble des citoyens



En termes de coordination, l'inondation suscitera inévitablement ici et là des tensions entre des élus locaux et les autorités en charge de gérer la crise ; aussi l'exercice majeur prévu à l'automne 2015 par le Préfet de la Z.D.S.P en lien avec l'Etat-major Interarmées sera mis à profit pour informer, former et impliquer les élus.

Il sera nécessaire dans les dispositifs de prendre en compte la notion de résilience (Marc Amboise-Rendu) Celle-ci repose pour une grande part sur l'éducation de la population, inexistante à ce jour, à faire face à une crise d'une telle ampleur et sur le maintien du lien entre les autorités et la population, notamment par une information fiable diffusée en continu. Parmi d'autres hypothèses évoquées pour faciliter la résilience, le départ volontaire vers la province d'une partie de la population serait une solution de nature à alléger la charge des personnels dédiés aux secours et à optimiser leurs moyens. Cependant pour se faire, dès le début de la crise, la sécurité des biens et des personnes devra être assurée par les forces de l'Etat, civiles et militaires.



En dernier lieu, d'après Mireille Ferri (Région Ile de France) « ce ne sont pas les événements naturels exceptionnels qui constituent le phénomène de crise, mais leur gestion », de son côté Patrick Lagadec estime « qu'il faut s'attendre à être surpris » malgré une préparation exhaustive et une planification de qualité, aussi les grands acteurs devront se préparer avant et pendant la crise à se poser des questions novatrices et à inventer des réponses inédites, celles-ci seront facilitées par la création de

Forces de Réflexion Rapide.

Jean-Paul AMEILHAUD – Marc REMOND
[Rapport complet sur www.ihedn-arparisidf.org](http://www.ihedn-arparisidf.org) - vidéos sur YouTube

APPEL A COTISATION 2014

Tous adhérents – cotisation de base: 50€ ou avec la Revue Défense : 80€ (incluant notre lettre Infos Paris Ile de France, l'annuaire UNION-IHEDN, accès à l'espace privé de notre site web, comités d'étude, voyages et invitations à des événements restreints)

Merci de faire votre chèque à l'ordre de IHEDN Région Paris Ile de France et de l'expédier 1 place Joffre - Case 41 - 75700 PARIS SP 07

VOYAGE D'ETUDE EN HAUTE-NORMANDIE (4)

29 novembre - 1er décembre 2013

Les 29, 30 novembre et 1^{er} décembre, nous étions une vingtaine pour une escapade en Haute-Normandie à l'invitation d'Anne de Bagneaux-Savatier, membre du Comité directeur.

Le vendredi en fin de matinée au Havre, nous nous retrouvons au Club House havrais de la Société des Régates du Havre, yacht club doyen d'Europe Continentale (créé en 1838).

Anne de Bagneaux-Savatier, Capitaine de Corvette (RC), nous adresse les quelques mots d'accueil de la part du Capitaine de Vaisseau Didier Le Guigot, Commandant de la Marine et de la Place d'Arme du Havre. Par ailleurs Présidente d'Honneur de la SRH et 1^{ère} femme à avoir présidé la SRH en 164 ans, Anne de Bagneaux-Savatier nous dresse alors l'historique de la Société des Régates du Havre, et nous parle de la gestion d'une structure telle que celle de la SRH aujourd'hui.

Des négociants havrais, prenant modèle sur ce qu'ils avaient pu voir en Angleterre, créent en 1838 une société nautique, et un membre de la famille royale des Orléans, l'Amiral Prince de Joinville, préside et soutient activement la Société des Régates du Havre. 1906, construction de l'époustouffant Palais des Régates, superbe écrin pour les activités de la SRH, qui font accourir au Havre le Tout-Paris et plusieurs têtes couronnées européennes : Alphonse XIII, le Kaiser Guillaume II, la Reine Victoria et bien d'autres prestigieuses personnalités engagent leurs splendides yachts dans les régates réputées de la SRH et participent aux splendides festivités de ce yacht-club devenu très prisé.

Patrice Gelard, Sénateur de la Seine-Maritime depuis 1995 et Maire de Sainte-Adresse depuis 2008, membre de la Haute cour de Justice de la République, nous dresse brillamment un historique du Havre et de sa région lors du déjeuner à la SRH.

C'est ainsi que la Normandie a, de longue date, été une terre de démocratie, précurseur de bien des constitutions. En effet, le Duc de Normandie sut s'entourer d'une assemblée Ducale au sein de laquelle siégeaient notamment les représentants ecclésiastiques et les propriétaires terriens. Le régime juridique des terres est le fermage, laissant la liberté au paysan dans la gestion de la terre, à lui confiée, par le seigneur. Mais seul le Duc de Normandie détient le droit de rendre la justice.

Situé à l'embouchure de la Seine, Le Havre a toujours été un point stratégique à l'intérieur des terres, vers Rouen et Paris. Créé en 1517 par François 1^{er}, suite à l'envasement du port d'Harfleur, le port prend de l'importance avec la découverte de l'Amérique, et François 1^{er} commande en 1541 un projet d'extension à l'architecte siennois Bellamarto. Le Havre se développe fortement au 17^{ème} siècle, et devient alors un port de guerre, face à l'Angleterre. Au 18^{ème} siècle, le port du Havre est le 4^{ème} port de France. Le négoce prend son essor et

la ville connaît une prise de pouvoir par les grands commerçants et négociants. Au siècle suivant, en 1812, le Havre acquiert le statut de port de commerce. Ce siècle est une période de développement spectaculaire économique et artistique... Le courant Impressionniste y prend naissance, et les bains de mer sont à la mode.

À la dernière guerre, la ville du Havre, détruite et rasée à près de 90%, est reconstruite entre 1945 et 1964 d'après le plan d'une équipe d'architectes dirigée par Auguste Perret. Le Havre, exceptionnel pour son unité et son intégrité, est un exemple remarquable de l'architecture et de l'urbanisme de l'après-guerre, associant un reflet du schéma antérieur de la ville et de ses structures historiques encore existantes, aux idées nouvelles en matière d'urbanisme et de technologies de construction. Cela lui vaut son inscription au patrimoine mondial de l'Unesco en 2005.

Puis, Alain Leclère, Directeur de la sécurité du Grand Port Maritime du Havre, nous explique la place des ports dans la stratégie de défense.

Présentation générale du port du Havre, qui est le 5^{ème} port d'Europe du Nord en conteneurs, 1^{er} port pour le commerce extérieur français en 2013, avec

son activité, son organisation, son positionnement et son évolution : un port en constant développement avec son offre multimodale, ses connexions maritimes internationales avec tous les continents, sa liaison directe avec deux aéroports internationaux, des terminaux directement reliés aux réseaux routiers et ferroviaires français et européens, services de transports combinés, ferroviaires et fluviaux, desservant l'Ouest européen, un projet de terminal multimodal pour industrialiser les flux de marchandises. L'un des plus grands complexes industriels mondiaux par la diversification de son tissu d'activités... Et un ensemble logistique performant et attractif, avec chaîne de transport complète, entrepôts...

Puis, le contexte réglementaire « sûreté et défense ». L'organisation de défense dans le port du Havre, avec les relations défense entre l'autorité portuaire et l'État. Les atouts existants et les difficultés rencontrées et les perspectives de développement du Grand Port Maritime du Havre ont clos cette très intéressante présentation.

Édouard Philippe, Député et Maire du Havre, nous explique, à la fin du déjeuner, les défis que cette ville portuaire doit aujourd'hui relever, au regard des échanges commerciaux et des mouvements de population à la croisée desquels elle se trouve.

Damien Savatier, pilote maritime du port du Havre, nous emmène ensuite à bord du bateau « Ville du Havre » amarré sous la SRH, à la découverte sur l'eau, du port du Havre. Grâce à ses commentaires, nous apprécions l'organisation d'un port (vigie, pilotage, lamanage, remorquage, balisage...), ses différents types de navires, leurs modes de propulsion respectifs... En 2013, le port du Havre, 1^{er} port français pour les porte-conteneurs, a notamment accueilli 126 escales de tourisme, dont celles des plus grands navires de passagers, dont le *Queen Mary*, en escale au Havre ce jour-là, et devant lequel nous passons.

Nous visitons également par mer le fameux Port 2000, et admirons à cette occasion le *CMA CGM Jules Verne*, plus gros porte-conteneurs du monde à l'époque de son lancement, en 2013.



(4) Crédits photo : Agnès de Lagoutte

Le lendemain, samedi, déjeuner avec vue sur mer, et visite du Centre Nucléaire de Production d'Électricité de Paluel, situé entre Dieppe et Fécamp. En service depuis 1975, ce centre tire sa dénomination de la nature de son combustible, *l'uranium 235*.

Sur 160 hectares, avec 4,5 kilomètres de clôture, les diverses installations font l'objet d'une maintenance, d'une surveillance et d'une protection physique permanentes, en particulier contre les actes de malveillance.

Nous sommes accueillis par Jean-Jacques Letalon, Directeur de la Centrale. Suivent une présentation vidéo exhaustive par Patrick Lemaître, chef de la protection du site, une intervention du Capitaine Jean-Luc Hannard du peloton de sécurité de la Gendarmerie, ainsi que celle du responsable de la DCRI en charge de la Centrale. Ces présentations nous permettent de mieux comprendre le fonctionnement de la centrale. Nous faisons alors un tour complet du site, passant par la salle de commande, les salles des machines, les chaufferies, les nombreuses canalisations de refroidissement de l'eau, les composants structurels des réacteurs. L'après-midi s'achève par une collation offerte par nos hôtes de la Centrale de Paluel.

Le Dimanche, visite du Palais de la Bénédictine. Bâti à la fin du 19^{ème} siècle, par Alexandre-Prosper Le Grand, négociant en spiritueux, le Palais de la Bénédictine est d'inspiration néo-gothique et raconte l'histoire de la fabrication du fameux breuvage et de ses secrets.

Isabelle HUGUES



Internet : www.ihedn-arparisidf.org

Informations en temps réel, cliquez sur le fil RSS

Twitter : @IHEDN_ParisIDF

Facebook & LinkedIn: IHEDN Région Paris Ile de France

REFLECHIR SUR L'INVENTION DE LA LAÏCITE

Dans le cadre de ses travaux sur la laïcité, choisi cette année, le Comité d'étude 2 **Dialogue interculturel-interreligieux** de notre Association a présenté ses réflexions sur l'histoire de la laïcité lors d'une conférence qui s'est tenue le 29 janvier dernier, afin d'en bien comprendre son « invention », avant d'entrer plus avant dans son étude. Cette intervention était coordonnée et animée par le Père Jacques GRIFFOND, aumônier aux Armées et président du Comité 2.

L'introduction posa l'étymologie du mot **laïcité** : « qui a un caractère laïque »; du latin *laicus*, « commun », et du grec *laïkos* « qui appartient au peuple, qui n'est ni ecclésiastique ni religieux ».

La laïcité, c'est donc le principe de séparation de la société civile et de la société religieuse, l'État n'exerçant aucun pouvoir religieux et les églises, aucun pouvoir civil. Elle se définit par le fait qu'un État n'impose aucune conception ni religieuse ni idéologique et ne s'immisce pas dans les choix spirituels des personnes.

L'idée de laïcité émerge dès le 17^{ème} siècle... mais pas en France ! En 1630, en Angleterre. Le principe de la neutralité de l'État, en matière religieuse, est alors posé et inspirera les « Pères fondateurs ».

1. La genèse de la laïcité. La spécificité française tient à une stricte séparation de l'État et des religions: « *Je veux l'Église chez elle et l'État chez lui* » (Victor Hugo), « *l'État neutre entre les religions* » (Ernest Renan).

Les relations entre l'État français et les Églises ont connu des périodes de calme, de tumultes et de violences, opposant l'Ancien Régime et l'après Révolution, le « *camp de la Révolution* » - précédé par les Jansénistes, les philosophes du Siècle des Lumières -, qui s'identifie aux droits de l'homme, au progrès, aux libertés individuelles, à la séparation Religion / État d'une part, au « *camp de la Restauration* », du cléricisme romain et de la référence aux croyances traditionnelles.

La doctrine du Gallicanisme, par laquelle l'Église de France, tout en protestant son attachement à la foi catholique et au Saint-Siège, prétend restreindre l'autorité du Pape, en s'opposant aux ingérences du Vatican dans les affaires publiques des États, marquera l'histoire de France, renforcée par le principe de la Monarchie absolue faisant du Roi, « *un Roi de droit divin* », « *le lieutenant de Dieu sur terre* », et le *chef spirituel et temporel de l'Église de France*, par l'application progressive de la devise « *une foi, une loi, un roi* ».

En outre, l'attitude de la papauté, entre des papes de compromis et des papes de combat, ne peut d'ailleurs être sous-estimée.

2 Le contexte politique, culturel et religieux de l'époque, fait de forts courants d'opposition aux religions et de défense de celles-ci.

Dans un contexte politique tendu, après un an de débats parlementaires, la loi de séparation de l'Église et de l'État met fin à un conflit idéologique entre la République positiviste et un catholicisme ancré dans la société et affiche la volonté du régime de dissocier la religion catholique de l'identité nationale.

En outre, lors du processus de « laïcisation », s'est posé le problème des relations de l'État avec la Religion (dans son principe), l'Église (l'institution), les religions (les cultes), dont le catholicisme et son clergé.

3. Les grandes lignes de la loi du 9 décembre 1905, dite « *loi de séparation de l'Église et de l'État* ».

Cette loi fut élaborée en tenant des trois religions pratiquées au début du siècle en France, à savoir catholique, protestante et juive. La loi ne mentionne pas le principe de laïcité mais trois aspects de ce principe s'en dégagent: neutralité - la loi ne reconnaît aucun culte, donc n'en ignore aucun et les admet tous. ; liberté religieuse garantie ; protection de la liberté de conscience.

C'est la Constitution du 4 octobre 1958 qui consacre le principe de laïcité: « *la France est une République laïque... elle respecte toutes les croyances* ».

La définition du principe est posée par le Conseil Constitutionnel à travers le prisme du communautarisme, interdisant à tout individu de se prévaloir de ses convictions religieuses pour déroger aux règles régissant les relations entre les collectivités publiques et les personnes.

Cette loi régit également le statut des cultes, la gestion et l'entretien des bâtiments culturels qui ressortissent du domaine public ainsi que la police des cultes.

4. Les exceptions thématiques à la laïcité - aumôneries dans les écoles, hôpitaux et prisons, sur le fondement des principes de solidarité et d'intérêt public local.

- et **les exceptions locales** en particulier en Alsace-Moselle, alors terres d'Empire allemand et dans certains territoires d'Outre-Mer, soumis à un cadre légal et réglementaire, le plus souvent historique.

La conclusion montra que cette loi fut conçue par les autorités politiques de l'époque avec un certain pragmatisme dicté par des considérations historiques, politiques, culturelles et locales. Elle est présentée comme « *pilier de la République* » sans avoir jamais réuni hier comme aujourd'hui de véritable consensus.

De nombreuses questions de l'auditoire rejoignaient les interrogations finales de cette première conférence sur l'actualité de la laïcité, telles que son application dans notre société moderne, la modification éventuelle de certaines de ses dispositions, voire sa capacité à être un facteur de cohésion, d'intégration et de paix.

Isabelle HUGUES

LE RENDEZ-VOUS DES LIVRES

Rubrique proposée par Marie BRIGAUD

LA REVUE CIVIQUE

le nouveau lien des acteurs citoyens

ENGAGEMENTS ET MEMOIRE : LEÇONS D'HIER, ACTIONS D'AUJOURD'HUI

Fondée et dirigée par Jean-Philippe Moinet, la *Revue Civique*, « nouveau lien des acteurs citoyens », est un carrefour de débats, d'idées et d'expériences sur les enjeux actuels de la coresponsabilité, individuelle et collective, et de promotion de la Citoyenneté. Cette revue porte des contributions de qualité et constitue un espace utile pour la réflexion et les pratiques civiques. La rénovation de la démocratie et de la participation, l'Europe et la mondialisation, la Mémoire et la promotion de l'esprit civique de Défense, la responsabilité des médias ou encore le civisme d'entreprise constituent les axes éditoriaux majeurs de cette jeune publication (13 numéros publiés).

De hautes personnalités ont été présentes dans ses derniers numéros, allant du Ministre délégué aux Anciens Combattants, Kader Arif, à l'ancien Premier Ministre Jean-Pierre Raffarin, en passant par la Directrice de l'ONAC-VG, Rose-Marie Antoine, l'écrivain Alexandre Jardin, la sociologue Dominique Schnapper, le Général Georgelin, ancien Chef d'Etat-Major des Armées (membre du comité de parrainage de la revue), le Contrôleur Général Delbauffe, Président du « Souvenir Français », et bien d'autres.

Dans son dernier numéro *printemps 2014*, la *Revue Civique* donne la parole notamment à : Yvan Glasel, Président de la France Mutualiste, sur le devoir de Mémoire, Georges Malbrunot, journaliste et ex-otage, sur sa détention en Irak, Stéphane Grimaldi, Directeur du Mémorial de Caen, sur la « Bataille de Normandie », Anne Plantagenet, écrivain, auteur de « Trois jours à Oran » (Stock). Vous y trouverez aussi le propos du Ministre afghan de la Défense, Bismillah Khan Mohammadi, tenu lors de la récente conférence co-organisée à Paris par l'association IHEDN Paris Ile de France.

La Revue Civique est disponible, sur demande, en librairie ou en kiosque ou sur : "<http://www.revuecivique.eu>" "www.revuecivique.eu

LA DEMOCRATIE DES CREDULES, Gérald Bronner, Ed. PUF, 2013

Cet ouvrage analyse le désarroi des citoyens que nous sommes face à l'accumulation de connaissances, rendue possible par les nouvelles technologies et internet. Ce foisonnement, loin de nous enrichir, diminuerait la compétence de chacun et aurait tendance à augmenter notre crédulité, si nous ne prenons gare, « par avarice cognitive », à démêler le vraisemblable du vrai, ou à sortir d'une « vision conspirationniste » du monde. Face à cette révolution d'un marché de l'information démocratisé, la concurrence est telle qu'elle nuit à la fiabilité des informations. L'auteur évoque les dérives de cet afflux d'informations via de multiples exemples, où les grands vainqueurs seraient les plus croyants, motivés à faire valoir leur message. Les comportements des journalistes ne sont pas épargnés, tant ils sont devenus désireux de publier « en temps réel » pour être les premiers.

ECONOMIE DE LA DEFENSE, Renaud Bellais, Martial Foucault et Jean-Michel Oudot, Collection Repères aux Ed. La Découverte, 2014

Le sujet de l'économie de la Défense est un sujet assez peu médiatisé, alors que la France est dotée d'une industrie significative en la matière. L'analyse économique de la filière de la défense et de la sécurité qui est livrée ici donne des clés de compréhension des enjeux qui sont liés au commerce de l'armement, incluant les relations internationales, mais aussi au rôle joué par la commande publique, avec des retombées tant dans le domaine civil que militaire. Le choix d'une stratégie industrielle autonome ou d'un achat « sur étagère » est également posé, mais aussi, « in fine », la question de la sécurité internationale comme un bien public collectif. Cet ouvrage aborde également l'externalisation d'activités vers le privé, qui impose la redéfinition des missions, ou encore le difficile recrutement dans les Armées où la gestion des carrières sert souvent de repoussoir, et ce malgré un marché du travail actuel très difficile pour les jeunes.

INFOS PARIS ILE DE FRANCE

Directrice de la publication : Caroline Gorse-Combalat
Coordination : Anne de Bagneaux-Savatier
Maquette : Caroline Gorse-Combalat
Relecture : Fabienne Issot-Sergent

Association IHEDN Région Paris Ile de France
Ecole Militaire 1, place Joffre - Case 41 – Paris 75700 SP 07
Tel/répondeur : 01 44 42 59 66 - secretariat@ihedn-paris.eu

Site public : www.ihedn-arparisidf.org
Site intranet collaboratif : <http://ihedn-paris.org>

REMERCIEMENTS

Aux membres qui ont encadré la 195^{ème} Session Régionale Paris IDF et le 82^{ème} Séminaire IHEDN-Jeunes IDF

Jean-Dominique Caron (Paris - La Sorbonne 1991), Edouard Detaille (Paris 2010), Olivier Lys (Paris 2010), Jean-Michel Mota (Paris 2008), Pascal Roze (Dijon 2003)